

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221214-D_14_12_22_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

Délibération n°14-12-2022-003

5.3 Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 décembre 2022*

Date de convocation	8 décembre 2022
Date d'affichage	8 décembre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	50 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 décembre à 18h00
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des
Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Christiane Van RYSSEL, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

Etaient excusés : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Jean-Pierre TORCHÉ,

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GOUVERNANCE : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU LOIR ET DE LA BRAYE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

INFORME de la création du syndicat mixte des bassins versants de Loir et de la Braye à compter du 1^{er} novembre 2022. Il exerce, en lieu et place de ses adhérents, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

PRECISE que le périmètre est constitué de communes de la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, de la CC du Gesnois Bilurien, de la CC de l'Huisne Sarthoise (CCHS) et de la CC Loir Lucé Bercé. Pour la CCHS, il s'étend sur toute ou partie des communes suivantes : Champrond, Gréez sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, St Jean des Echelles, St Ulphace et Théligny.

PREND ACTE qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires pour siéger à ce syndicat (pas de suppléant).

DESIGNE pour siéger au syndicat mixte des bassins versants de Loir et de la Braye : M. Dominique COUALLIER, M. Michel ODEAU et M. Willy PAUVERT.

Adopté à l'unanimité

Voix pour :	50
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré en séance publique
Le 14 décembre 2022

Pour extrait conforme
Le 15 décembre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU